

Gembloux, le 19 novembre 2021

Madame la Conseillère,
Monsieur le Conseiller,

Objet : Conseil communal du 24 novembre 2021 à 19 h30.
Point supplémentaire à l'ordre du jour.

A la demande de Madame Valérie HAUTOT, Conseillère communale, en application de l'article L1122-24 du code de la démocratie locale et de la décentralisation et de l'article 12 du règlement d'ordre intérieur du Conseil communal, le point ci-après est ajouté à l'ordre du jour du Conseil communal du 24 novembre 2021:

Adaptation du règlement d'ordre intérieur du conseil communal de Gembloux.

Je vous prie de croire, Madame la Conseillère, Monsieur le Conseiller, à l'assurance de ma considération distinguée.

Le Député-Bourgmestre,



Benoît DISPA